



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2004

Cinquante-huitième session

Point 140 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/584/Add.1)]

58/260. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

B¹

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Rappelant la résolution 1272 (1999) du 25 octobre 1999, par laquelle le Conseil de sécurité a créé l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, et les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de l'Administration transitoire, dont la plus récente est la résolution 1392 (2002) du 31 janvier 2002, par laquelle il l'a prorogé jusqu'au 20 mai 2002,

Rappelant également la résolution 1410 (2002) du 17 mai 2002, par laquelle le Conseil a décidé de créer, à compter du 20 mai 2002 et pour une période initiale de douze mois, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, et les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Mission, dont la plus récente est la résolution 1543 (2004) du 14 mai 2004, par laquelle il l'a prorogé pour une période de six mois, dans l'idée de le proroger ensuite de nouveau pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005,

Rappelant en outre sa résolution 54/246 A du 23 décembre 1999 relative au financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, dont la plus récente est la résolution 58/260 A du 23 décembre 2003,

¹ En conséquence, la résolution 58/260, qui figure à la section VI des *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 49 (A/58/49)*, vol. I, doit être considérée comme étant la résolution 58/260 A.

² A/58/795.

³ A/58/809.

Consciente qu'il est indispensable de doter la Mission des ressources financières dont elle a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport³, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il en soit pleinement tenu compte ;

2. *Souligne* qu'elle examinera le nombre et la classe des postes et les structures administratives et hiérarchiques dont la Mission aura besoin pour s'acquitter de son mandat lorsque des prévisions budgétaires complètes lui auront été présentées à sa cinquante-neuvième session ;

Projet de budget pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004

3. *Autorise* le Secrétaire général à engager, pour le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004, des dépenses d'un montant de 30 485 600 dollars des États-Unis ;

Modalités de financement

4. *Décide* de répartir entre les États Membres un montant de 30 485 600 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004, conformément aux catégories qu'elle a définies dans sa résolution 55/235 du 23 décembre 2000, révisées dans sa résolution 55/236 du 23 décembre 2000 et actualisées dans sa résolution 58/256 du 23 décembre 2003, ainsi qu'au barème des quotes-parts pour 2004, qu'elle a fixé dans sa résolution 58/1 B du 23 décembre 2003 ;

5. *Décide également* que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il sera déduit des sommes réparties en application du paragraphe 4 ci-dessus la part de chaque État Membre dans le montant de 2 086 400 dollars dont elle approuve l'inscription au Fonds de péréquation des impôts, qui représente le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004 ;

6. *Décide en outre* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental ».

*91^e séance plénière
18 juin 2004*